

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX**RD769 - Mesure d'accompagnement****Contrôle de Baccharis sur le Marais de La Goden****Commune de Lanester****Septembre 2023****Objet de l'opération**

Le site des marais de La Goden est une propriété départementale achetée initialement par le département du Morbihan en 1967. Le marais devait être aménagé en zone de rétention d'eau (bassin d'orage) étant localisé en aval de la zone d'activité de Kerpont. Après l'abandon de ce projet, le site a été confié au département du Morbihan qui en assure la gestion depuis 2008-2009 au regard de son intérêt écologique et afin de le mettre en valeur (création de sentier découverte et circuit pédagogique).

Le marais de La Goden a été intégré au réseau des ENS (Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensible du Morbihan 2013-2022). Ce site estuarien fait aujourd'hui l'objet d'une gestion écologique en termes d'ouverture au public et de gestion des boisements sur le pourtour du marais, pour la sécurisation du site.

Le Plessis, le cours d'eau qui coule en son centre, a été canalisé dans les années 60. Ces opérations de recalibrage et rectification ont fortement altéré le fonctionnement du marais impactant les habitats et par conséquent les équilibres et assemblages écologiques présents sur le site.

Le Baccharis (*Baccharis hamilifolia*), une espèce exotique invasive, s'est fortement développée ces dernières années sur la partie nord du marais en dépit des interventions de contrôle initiées dans les années 2010.

Un arrêté départemental relatif à la lutte anti Baccharis a été signé par le préfet du Morbihan en juillet 2020, rendant celle-ci obligatoire.

Le contrôle de Baccharis localisé en rive droite du Plessis sera entrepris au troisième trimestre 2023 par le département du Morbihan. Ces travaux sont mis en œuvre dans le cadre des travaux / d'accompagnement de la mise à 2 x 2 voies de la RD 769 à Caudan. Ils seront poursuivis en 2024 par une renaturation et un reméandrage du Plessis

L'intervention prévue sur le Baccharis en rive droite du Plessis consistera en :

- Un arrachage des pieds de Baccharis par traction animale, aux endroits difficiles d'accès ou isolés ;
- Un broyage des andains obtenus ainsi que des arbustes sur pied par une entreprise spécialisée dans le broyage sur sol peu portant ;

D'autres invasives (Herbe de la Pampa, Laurier palme), réparties de façon plus sporadique, seront également arrachées et broyées.

Les déchets trouvés (plastiques, métaux...) lors des opérations d'arrachage et broyage seront systématiquement enlevés.

Les travaux seront menés en septembre 2023 (en semaines 36 à 39).

La zone traitée représente environ 5,50 ha de zone humide.

Plan de situation

L'accès au site se fera par les parcelles à l'ouest du marais, propriété de la Commune de Lanester ([47°46'16.1"N 3°19'44.7"W - Google Maps](https://www.google.com/maps/@47.770737,-3.330822)) :

- 560098 AX0072
- 560098 AX0242
- 560098 AX1108



Marais de La Goden

Accès



16/08/2023 - Département du Morbihan

Point de déchargement et parking des véhicules (annoté P sur le plan): 47°46'14.7"N 3°19'51.0"W 47.770737, -3.330822

Désignation des intervenants

L'intervention prévue sur le Baccharis en rive droite sera réalisée par les entreprises Trait Eau Bois et Moutons-Gloutons.

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (DRA/ENSR)

Entreprises : SARL MOUTONS GLOUTONS
1 RUE DU DREZEN
56000 VANNES

TRAIT EAU BOIS
MLLE LEDAN SABINE
23 RUE DU POULIC
56870 BADEN

Montant de l'opération : <32 500 € TTC

Organisation des travaux

L'accès au vélodrome et pétanquodrome de Kervido par la rue André Malraux, devra être suspendue lors de la mobilisation et démobilité du broyeur forestier afin de permettre son déchargement et son chargement, en début et fin de travaux.

Information et déviations durant les travaux de réparation

La circulation des riverains sur les sentiers sera maintenue durant la durée du chantier.

Les zones d'exclusions et panneaux signalétiques nécessaires au bon déroulement des activités entreprises par lors de ces prestations, ainsi que le stockage des équipements et des déchets collectés, seront signalés par les entreprises.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.